Audience du 9.

Présidence de M. SAUVAGE. — Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général.

1re affaire.

Louis-Joseph L..., âgé de 37 ans, né à Flers, chauffeur de gare au chemin de fer du Nord, à Douai, est accusé d'attentat à la pudeur sans violence sur la personne de sa fille, âgée de moins de 13 ans.

Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à cinq années d'emprisonnement.

Défenseur, Me Hattu.

2e affaire.

Constant-Louis-Henri Dekoster, âgé de 43 ans, né à Halebrouck, commissionnaire à Lille, est accusé de tentative de viol sur la personne de sa fille.

Défenseur, Me G. Boutet.

L'audience continue.

Belgique.

La ligue des Barbares, qui compte près de 12,000 membres, demande l'abolition des droits sur les rivières et canaux de l'Etat. Une pétition dans ce sens vient d'être adressée à la Chambre.

Les droits dont on demande la suppression produisent 1,700,000.

— CINQ BRACONNIERS, surpris dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, braconnaient à Jodoigne, sur les terres de M. le baron Osy de Dengelberg, lorsque, sauf quelques de celui-ci, eut engagé un [illegible] sérieux avec les représentants de la loi. Le conflit a été des plus graves : plusieurs coups de feu ont été échangés, et l'un des gardes, le nommé P. Declou, a reçu une chevrotine dans la tête et une autre dans les jambes. Deux chiens appartenant aux gardes et un troisième aux braconniers ont été tués dans le [illegible].

Les auteurs de cet acte de rébellion à main armée sont inconnus. La gendarmerie de Jodoigne s'est transportée sur les lieux et se livre aux investigations les plus actives.

— On vient de faire sur le chemin de fer de Bruxelles à Malines l'essai d'un nouveau système de frein. C'est un Anglais qui en est l'inventeur. Un train, lancé en pleine vitesse, a été arrêté sur une distance de cent cinquante mètres. Les ingénieurs officiels assistaient à l'expérience.

Grand Théâtre de Lille.

LES DANICHEFF

Un grand seigneur qui aime sa jeune femme et sa mère a priser en affection et élevée comme le [illegible] enfant, voilà ce qui se voit depuis les jours; mais que cette jeune fille soit élevée, que sa mère du comte ait le caractère de la comtesse Danicheff, voilà ce qui ne se rencontre qu'en Russie; c'est de nous avoir fait voir de près les mœurs de ce pays lointain que nous devons remercier les auteurs des Danicheff, et les organisateurs de la série de représentations que va donner de cette pièce le grand Théâtre de Lille.

Le succès qui a accueilli la première représentation de cette œuvre remarquable sur la scène lilloise ne se démentira pas, et grâce aux excellents artistes qui l'interprètent, ne pourra que grandir.

La pièce comprend trois actes, à proprement parler; nous négligerons le quatrième qui est inutile à l'action.

Le jeune comte Wladimir Danicheff, au moment où sa mère l'engage à se décider à épouser la princesse Lydia, lui déclare son amour pour Anna Ivanovna, et sa résolution de l'épouser. La comtesse Danicheff qui a pour devise « tout pour l'honneur de son nom, » n'admettra jamais une telle mésalliance, et tel affronts [illegible]

« Le premier dont sa race ait vu rougir son front. »

Elle s'oppose à ce mariage et sa volonté est immuable. Mais, en présence de l'énergique attitude de Wladimir, elle sent qu'il ne faut point prendre son fils par la violence; voici le parti qu'elle décide : Le comte partira pour Moscou le jour même, et si dans un an jour pour jour, les plaisirs du monde, les charmes de la princesse Lydia ne lui ont pas fait oublier Anna Ivanovna, il peut compter sur la promesse de sa mère, Anna sera sa femme.

Wladimir vient de quitter le château, la comtesse a mis à exécution le plan de inébranlable volonté de son fils lui a dicté, semblable à un grand général qui au plus fort de la bataille, [illegible] une manœuvre décisive en modifiant brusquement les dispositions [illegible] entre lui et ses [illegible].

Anna Ivanovna enquiert Osip le cocher, et ordre barbare est exécuté sur l'heure, en malgré les larmes, le désespoir d'Anna qui [illegible] : « Mais je n'aime pas cet homme! Je ne le connais pas! » Les deux époux sont affranchis en même temps que mariés.

Nous nous trouvons au second acte à Moscou, dans le salon de la princesse Lydia. Ici plus rien qui rappelle la Russie et ses mœurs. Le vicomte Roger de Thaldé, attaché d'ambassade français, occupe presque seul la scène; il nous dit l'impression que lui produit la civilisation russe, en un mot, il a pour mission de nous familiariser avec ce que les situations heurtées du premier acte ont pu nous offrir de peu vraisemblable, et de nous préparer aux émotions que le troisième nous ménage. C'est par le vicomte de Thaldé que Wladimir apprend le mariage d'Anna Ivanovna sa fiancée, avec son cocher Osip. Le jeune comte demande immédiatement à sa mère si ce mariage est réel et si c'est ainsi qu'elle a tenu sa parole... Quelle humiliation pour une Danicheff d'avoir violé la foi jurée, et de s'entendre dire par son fils : « Madame, je ne vous connais plus!, vous n'êtes plus ma mère! »

Wladimir part donc avec la résolution de tuer Osipp et Anna et de se tuer ensuite. Nous le retrouvons au troisième acte au pays qu'habitent Osipp et sa femme.

Il y a quatre mois que le mariage a été célébré. Osipp aime Anna de toutes les forces de son âme. Mais le cœur de la jeune femme n'a point cessé d'être fidèle au comte. Anna, cependant, a trouvé chez Osipp des égards, des attentions qu'elle n'était pas en droit d'attendre d'un homme de sa condition : Bien plus, ses larmes, ses prières, sa résignation, ont attendri le cœur du moujick; il n'a voulu voir qu'une sœur dans Anna. Telle est la situation du jeune ménage au moment où Wladimir pénètre dans cet intérieur et dit : « Qu'on me laisse seul avec cet homme. » Notre plume se refuse à décrire la scène où Osipp éclaire le comte sur sa véritable conduite : Il a sacrifié son amour à sa reconnaissance pour son jeune maître, il n'a consenti à épouser celle qu'il aimait que pour la conserver pure à Wladimir et empêcher qu'elle en épousât un autre qui eût été à coup sûr, moins scrupuleux.

Pour rendre Anna à son véritable époux, au comte Danicheff, il n'y a qu'un moyen, c'est le divorce. Osipp entrera au couvent. Il paraît que cela pratique comme cela en Russie, chez schismatiques grecs.

Nous ne pouvons qu'admirer le dévouement du cocher Osipp, mais nous avouons humblement que nous ne comprenons pas. Quelque vertueux que soit un homme, quelque généreuse que soit la nature dont il est doué, il y a des limites que l'abnégation ne peut franchir... Qu'un homme donne sa vie pour sauver son pays ou une [illegible], d'Anna est à pour nous le prouver : Qu'un chrétien succombe pour sa foi, l'histoire de l'Eglise est là qui nous montre ses martyrs sans nombre. Mais ceux-là obéissent à des sentiments qui engendrent toutes les belles actions : « Dieu et Patrie! » Pour Osipp rien de ces sentiments là. Il se sacrifie pour les besoins du dénouement des *Danicheff*. Et il fait bien puisque c'est de ce sacrifice même que l'œuvre de M. Pierre Neurski tire son plus grand intérêt!

L'interprétation est telle qu'on la pouvait désirer. Messieurs Abel, Sully et Bilhaut, qui tiennent les principaux emplois, rivalisent de distinction et d'entrain avec Mesdames Boudois, Fayolle, et Châtel qui donnent à leurs personnages l'expression de la vérité sinon de la vraisemblance, car nous le répétons tout dans les *Danicheff*, est en dehors de nos mœurs, de nos usages, de nos sentiments et de nos lois.

En résumé, grand succès, qui va donner au théâtre de Lille quatre fructueuses soirées.

X.

Faits divers

— Un notaire de Meung-sur-Loire, M. Laudron, prenait la fuite, il y a quelques mois, emportant avec lui près de 1.580,000 fr. Aujourd'hui on annonce qu'un autre notaire de Meung a été arrêté et conduit à la prison d'Orléans. Ce dernier aurait un passif dépassant déjà 700,000 fr. Il était maire et membre du conseil général.

— UN DUEL CORSE. — Voici de curieux détails, adressés d'Ajaccio à la *Gazette des Tribunaux*, sur un duel entre deux Corses : l'un descendant du bandit Théodoro, et l'autre ex-zouave.

Dans la nuit du 26 avril dernier, des coups de feu, se succédant à des intervalles rapprochés, mettaient en émoi les habitants de la commune de Guagno, et, lorsque la gendarmerie, éveillée par ses explosions, fut accourue, elle trouva au milieu de la route départementale n° 1 deux cadavres qui gisaient sur le sol, à quelques pas l'un de l'autre, traversés de plusieurs balles. Les vêtements des deux victimes avaient pris feu, et les cartouchières qu'elles portaient à la ceinture ayant alimenté l'incendie, leurs corps avaient été carbonisés. Ces cadavres étaient ceux du bandit Martin Poli, âgé de vingt-cinq ans, et Joseph Leca, surnommé le Zouave, âgé de trente-cinq ans, de la commune de Guagno.

Martin Poli, petit-fils du fameux bandit Théodoro, que l'on appelait le Roi de la Montagne, et dont le nom est si souvent rappelé dans les annales criminelles de la Corse, avait débuté depuis quatre ans dans la carrière du crime.

A l'âge de vingt ans, il avait été condamné à six mois de prison pour avoir blessé d'un coup de stylet un honnête habitant de Guagno avec la femme duquel il entretenait des relations coupables, et cela, dans les circonstances que voici, et qui suffisent pour donner une idée de l'audace de ce jeune malfaiteur. S'étant rencontré sur le chemin public avec le mari de cette femme qui était monté sur un cheval, il l'avait contraint les armes à la main à lui céder sa monture pour ne pas manquer le rendez-vous qui lui avait été donné, et c'est parce que le mari, qui ignorait d'ailleurs la conduite de sa femme, lui avait résisté, qu'il l'avait frappé d'un coup de stylet. Condamné plus tard, d'abord à quinze mois, puis à deux ans de prison et dix années de surveillance pour attentats contre les personnes, il s'était soustrait par la fuite aux poursuites de la force armée. Tireur habile, braconnier de profession, il était déjà la terreur du canton de Soccia.

« Joseph Leca, surnommé le Zouave, parce qu'il avait servi sept ans dans un régiment de zouaves, n'était pas moins redoutable. Après avoir gagné par des actes de bravoure la médaille militaire et obtenu une concession de terrain en Algérie, il avait perdu l'une et l'autre à la suite de treize condamnations plus ou moins graves, et comme son digne émule, le bandit Poli, il aspirait à devenir un bandit renommé.

» Tous deux étaient d'une mâle beauté et d'une vigueur peu commune. Depuis quelques mois ils courtisaient assidûment une jeune fille dont ils ambitionnaient la main. Leca, jaloux de la préférence qu'elle paraissait avoir pour Poli, avait songé à se débarrasser de son rival, en recherchant son amitié pour le livrer plus facilement à la gendarmerie. C'est pour arriver à cette fin que, dans la nuit du 26 avril, il l'avait attiré dans le cabaret de la femme Martini, aux environs de Guagno. Là, une explication ayant eu lieu, Poli dit à Leca : « Je sais » que tu cherches à me faire tomber dans » une embuscade; mais sache bien que » des hommes de ma trempe ne se lais- » sent pas prendre, et je sais comment » il faut punir des traîtres de ton espè- » ce! »

« Leca, tout en protestant contre le reproche de trahison qui lui était adressé, répondit : « Et toi, apprends qu'un zouave » ne tremble jamais devant un ennemi, » quel qu'il soit! »

« Pensant que ces deux hommes, qui était armés jusqu'aux dents, allaient en venir aux prises, la cabaretière les pria de se retirer, pour ne pas l'exposer à être mise en contravention. Poli et Leca sortirent aussitôt tenant chacun leur fusil à la main, pour vider leur querelle en rase campagne. La lune éclairait alors de sa pâle lumière les maquis qui bordent la route. L'un et l'autre vont prendre position à une certaine distance, et, abrités derrière des troncs de châtaigners séculaires et des rochers dont les formes fantastiques se dessinent sur le versant de la montagne, ils engagent entre eux un combat de tirailleurs, puis, se rapprochant insensiblement de la route, ils ne tardèrent pas à se trouver face à face.

» On entendit alors quatre coups de feu retentir presque simultanément, puis le silence se fit autour d'eux; c'était le silence de la mort, car tous deux venaient de tomber mortellement frappés en pleine poitrine, tenant encore dans leurs mains crispées le fusil qui les avait vendus. Lorsque les autorités locales furent arrivées sur les lieux de la scène, leurs cadavres étaient carbonisés et noyés dans une mare de sang. Après les constatations d'usage, ils ont été enlevés par les soins de leurs familles et enterrés avec les honneurs religieux.

» Ce triste événement a causé une certaine émotion, mais il a en même temps rassuré les populations, justement alarmées de l'audace de ces deux hommes redoutables, qui paraissaient destinés à faire revivre la lugubre légende du banditisme. »

— Mme Michelet est partie lundi soir pour Hyères, munie de l'autorisation légale pour ramener dans la capitale le corps de son mari. Mme Michelet sera très-probablement de retour le 15 ou le 16 mai. C'est, en tout cas, au 18 mai qu'est définitivement fixée l'inhumation de Michelet au cimetière Montparnasse.

— D'après le *Mémorial de la Loire*, et contrairement à ce qu'annonçait hier le *Salut Public*, ce ne sont pas les mineurs du Rive-de-Gier même qui seront mis en grève, ce sont les mineurs de Grand'Croix et de Lorette qui ont suspendu leur travail.

D'après le *Mémorial*, il ne s'est produit, jusqu'à présent, aucune démonstration tumultueuse à Rive-de-Gier.

D'autre part, le *Journal de Bourges* annonce que les ouvriers maçons se sont mis en grève hier matin. Ils demandent 45 centimes de l'heure au lieu de 30 centimes, et dix heures de travail au lieu de douze.

— ASSASSINAT D'UNE PETITE FILLE DE ONZE MOIS PAR SON PÈRE. — Jugement de la cour d'assisses de l'Eure. — Le crime dont il s'agit dans cette affaire est tellement horrible qu'on se demande involontairement si l'on a sur le banc des accusés un monstre ou un insensé.

Le nommé Eugène Guilbert, tisserand, né et demeurant à Louviers, est âgé de trente ans. Il était marié et avait une petite fille de onze mois. Cette enfant mourut le 14 janvier dernier.

Il résulte de l'acte d'accusation que Guilbert avait souvent exercé des violences contre cette enfant; aussi la rumeur publique l'accusa-t-elle d'avoir causé sa mort.

Une enquête fut ouverte et le cadavre fut examiné par des hommes de l'art, et bientôt on acquit la certitude que l'enfant avait été tué, le crâne portant la trace de plusieurs coups qui l'avaient fracturé.

Il paraît qu'il aurait pris la malheureuse petite fille par les pieds et lui aurait frappé la tête contre les murailles. A tre détail affreux; il aurait, avant de la tuer, poussé la cruauté jusqu'à lui brûler le pied gauche de manière à faire disparaître deux phalanges de l'orteil. Il avait aussi l'habitude d'exercer des violences sur un autre de ses enfants âgé de cinq ans.

Guilbert convient des faits, mais il ne savait pas, dit-il, ce qu'il faisait; il était sujet à des actes de frénésie pendant lesquels il n'était pas maître de ses actions.

Ce système n'a pas entièrement prévalu devant le jury, Me Darcy, avocat, chargé de la défense de Guilbert, a cependant obtenu l'admission des circonstances atténuantes, et Guilbert a été condamné à dix ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

— LE CRIME DE COLOMBES. — Cette affaire qui a tant ému Paris et que les récits des journaux ont rendu presque populaire, aura son dénoûment aux assises de la première quinzaine de juin. L'instruction a été longue et difficile; Gervais mis en présence du cadavre de la malheureuse femme qu'il avait assassinée, avait bien avoué l'avoir enterrée dans sa cave, mais il niait absolument l'avoir tuée. Aujourd'hui on a réuni un faisceau de preuves suffisantes pour mettre à néant toute la défense de l'accusé. La photographie jouera un grand rôle au procès, et peut être sera-ce à elle que Gervais devra une terrible condamnation.

Avant de rien prouver, on s'est surtout attaché à établir la fausseté des affirmations de l'accusé. Il avait raconté qu'il avait enterré la malheureuse dame Bonnerue, dans un trou déjà fait, depuis plusieurs mois, dans sa cave; d'un côté, une voisine affirmait l'avoir vu, plusieurs nuits de suite, creusant un trou dans cette cave. Une photographie, prise de la maison même de la voisine, établit que celle-ci a pu parfaitement le voir dans sa cave, étant donné la place où il avait posé sa chandelle, place qu'il a été possible de déterminer aux taches noirâtres du plafond. Gervais avait aussi prétendu que sa victime était tombée dans l'escalier de la cave et s'y était tuée.

Madame Bonnerue, avait-il dit, était en haut sur la dernière marche; en me disputant avec elle, je la poussai un peu, et elle roula jusqu'en bas. Quand je la relevai, elle était morte. Or, d'après des photographies très-exactes, les jurés pourront se convaincre de l'impossibilité absolue, pour un corps humain, de rouler jusqu'en bas de cet escalier. Il est beaucoup trop étroit, et surtout beaucoup trop en colimaçon. Enfin, Gervais avait dit que sa victime s'était fracturé le crâne sur les marches et que le sang avait jailli à flots.

M. Loth, le chimiste distingué, a examiné soigneusement les marches, et il n'a trouvé aucune trace de sang; en revanche, il a trouvé de larges taches lavées avec soin, mais faciles encore à reconnaître, dans la chambre de la malheureuse femme, ce qui semble prouver que le misérable a assommé la pauvre femme pendant qu'elle dormait. Il y a bien aussi une foule de petits détails fort curieux et destinés à avoir une importance capitale au procès, mais nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris le 10 mai :

« La gauche républicaine s'est réunie hier à Paris sous la présidence de M. Jules Ferry.

» Le président a annoncé à la réunion que le ministère avait l'intention de demander la mise à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain, de divers projets de loi relatifs à l'amnistie. La réunion a décidé qu'elle voterait l'urgence du projet de loi relatif à l'organisation municipale, qui doit être déposé par le gouvernement dans l'une des plus prochaines séances de la Chambre.

M. le duc Decazes s'est rendu à la commission du budget, pour s'expliquer au sujet de l'amendement Tirard relatif à la suppression de l'ambassade de France auprès du Pape.

Le ministre des affaires étrangères a dit que l'Italie ne désirait pas cette suppression, et que le maintien de nos bons rapports avec elle ne dépendait en rien de cette question. Il a insisté sur l'éventualité d'un prochain conclave et sur la nécessité pour la France d'y user des droits qui lui ont toujours été réservés en pareille circonstance. M. le duc Decazes a en outre reconnu que l'influence de M. de Corcelles, notre ambassadeur auprès de Pie IX, sur les tendances du Vatican, est presque nulle.

M. Tirard, a répliqué que son amendement n'en était que plus opportun, et que si notre ambassade est inutile, il n'y a point de raison de le maintenir.

M. le ministre des affaires étrangères, après avoir donné de nouvelles explications sur le rôle de M. de Corcelles, s'est retiré, et la discussion a été ouverte sur l'amendement de M. Tirard, qui a été repoussé par 17 voix contre 7.

M. Tirard a retiré son amendement en donnant l'assurance qu'il ne le représentera pas à la chambre.

A la chambre des députés, le ministère demandera que la discussion des propositions d'amnistie soit fixée à lundi prochain, 15 mai.

Cette motion ne paraît d'ailleurs devoir soulever aucune objection.

Aujourd'hui on doit lire le rapport sur l'élection du prince de Lucinge, dans les Côtes-du-Nord. On sait que cette élection était contestée; la nationalité de l'élu n'était pas nettement établie, mais depuis on a reconnu que la situation du prince n'était plus douteuse, et le rapporteur proposera donc la validation, qui sera votée sans débat.

Les deux autres élections contestées, celles d'Avignon et de Sartène, ne pourront pas être rapportées aujourd'hui.

Une personne qui est née à Salonique et y a demeuré longtemps, écrit :

Je suis en mesure de vous affirmer que les États-Unis sont représentés à Salonique par M. Haggi-Lazaro fils, vice-consul appartenant à la religion orthodoxe.

Petite bourse du soir :

Emprunt,	105.15..
Turc,	12.40.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Bruxelles, 9 mai. — La Chambre des représentants discutant la convention sur les sucres a voté par 79 voix un nouvel article ainsi conçu :

« Si l'intérêt de l'industrie l'exige, le Gouvernement pourra, jusqu'au 15 novembre 1876, établir des surtaxes sur les sucres étrangers et prendre toutes les mesures nécessitées par les changements qui seraient adoptés dans les autres pays à l'égard des sucres de provenance belge.

» La Chambre a ensuite adopté un projet du gouvernement sur la télégraphie locale. »

Constantinople, 9 mai. — Une canonnière anglaise et le bâtiment turc ayant à bord la commission d'enquête sont arrivés ce matin à Salonique.

Berlin, 9 mai. — La corvette allemande la *Méduse*, en croisière dans la Méditerranée, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement de Messine à Salonique.

Les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg ont également des navires de guerre dans les eaux turques, à Salonique.

Berlin, 9 mai. — Le *Moniteur officiel de l'Empire Allemand* (*Reichsanzeiger*) confirme la nouvelle que la *Méduse* a reçu l'ordre de quitter Messine pour se rendre immédiatement à Salonique et ajoute :

« En même temps, les pavillons de guerre russes et autrichiens seront représentés dans les eaux turques, attendu que de Saint-Pétersbourg et de Vienne est déjà parti l'ordre d'envoyer à Salonique des vaisseaux de guerre. »

Rome, 9 mai — *Chambre des députés*. — M. Melgari répondant à M. Massari donne des renseignements sur les événement de la Salonique, sur les démarches des puissances pour empêcher le renouvellement, et sur les promesses de la Porte de punir les coupables.

Londres, 9 mai. — Chambre des communes. — M. Lowther répondant à M. Watt dit qu'il n'a pas de nouvelles des derniers troubles des îles Barbades; mais le gouverneur a télégraphié que des troubles ont eu lieu à Tabago. La cause en est inconnue. Le gouverneur y a envoyé le navire de guerre *Argus*.

Le comte de Carnarvon a demandé des détails par le télégraphe.

Madrid, 9 mai. — *Congrès*. — M. Castelar défend la liberté religieuse. Il soutient que les adversaires de cette liberté, partisans de l'unité religieuse, veulent la persécution. Il ajoute que les partisans de la tradition ne veulent pas rétablir l'inquisition mais bien faire des dissidents autant d'hypocrites, ou leur ôter toutes les garanties et les droits civils. Il soutient que l'État ne peut avoir aucune religion.

Vienne, 9 mai. — Le comte Andrassy est parti pour Berlin

On mande de Raguse que contrairement à certaines assertions, les secours en argent accordés aux réfugiés herzégoviniens résidant dans cette ville ne sont pas suspendus.

Le président du Sénat de Monténégro était attendu à Raguse se rendant à Vienne.

Mostar, 8 mai. — L'armée impériale a porté à la garnison de Piva des provisions de toutes sortes largement suffisantes pour une année. L'armée impériale, en allant aussi bien qu'en retournant, n'a pas rencontré d'insurgés sur sa route.

Progrès de L'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. *Edouard VERBRUGHE*, DENTISTE, brevetté de S. M. le Roi des Belges.

Roubaix, rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MAISON A PARIS

4, Boulevard Poissonnière 4.

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines, et viennent soutenir des dents chancelantes. — *Succès garanti.*

FOIRE DE ROUBAIX

Théâtre des Soirées Dramatiques

SPECTACLE DES FAMILLES

Direction des Frères GAILLET

Rue Neuve, près le Boulevard de Paris

Jeudi 11 mai 1876.

Pour l'Avant-Clôture

Les Pauvres de Paris, drame en 7 actes, par MM. E. Brisebarre et E. Nus.

Bureaux à 7 h. Rideau à 8 h.

Prix des places : Premières, 1 fr. 25; Secondes, 75 c; Troisièmes, 50 c.; Stalles et Loges, 2 fr.

COMMERCE

Avis divers

HAVRE, 9 mai. — *Deux heures.* — En l'absence d'avis des Etats-Unis, notre marché aux cotons s'est ouvert ce matin, fort languissant, par continuation, et la tendance, par suite, reste en faveur des acheteurs. Le très ordinaire N.-Orléans nouveau se paye fr. 76 à 78, suivant mérite.

Les cafés continuent de fléchir; toutefois, la baisse ramène plus de mouvement. On vient de vendre: 3,000 s. Haïti Cap, disp. et à livrer à fr. 83 des 50 kilog., ent.; 300 s. Jacmel, à livrer, à fr. 86, en 308 s. Guatemala grages, à fr. 121.

Les laines sont également lourdes, sous l'influence des avis d'Anvers. Nous n'avons eu à noter, depuis hier, que: 26 B. M.-Video, suint, de fr. 2.05 à 2.10 le kilog., et 35 B. B.-Ayres, dito, à fr. 1.42 1/2.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se fermait avec aussi peu d'entrain qu'au début, malgré l'arrivée de la dépêche officielle des Etats-Unis.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 601 B., la totalité en disponibilité, y compris: 241 B. des E.-Unis, à divers prix, et 310 B. Oomra, de fr. 53 à 61. Il s'est fait, en outre, env. 200 ou 300 B. Oomra *good-fair*, à liv., à fr. 55 et des Amériques aussi à liv., mais on ne les cote pas.

A terme, les cours restent faibles. On a cédé de deux mid. N.-Orléans, sur juin et juillet, à fr. 72.

Pas de nouvelles affaires en cafés, de gré à gré. — Aux enchères, il a été adjugé, pour cause d'avaries: 420 s. Laguayra, de fr. 95 à 118 par 50 kil., ent.; 560 s. Rio, de fr. 77 à 100, et 337 s. Santos, de fr. 81 à 102.

Cours officiels de la Bourse

9 mai. — 5 h. soir.

Huile de Colza en f. d.	89 75	Carthéme de sortie	75 50 .. ..
id. en tonnes	82 25	Mélasse de f. 100 k. d.	30 & 75
id. épurée	90 25	id. de raffinerie	60 50 à 10
Huiles de lin en fûts d.	66	Sportmous f. fin qté	48 .. ..
id. en tonnes	67 50	Farines 9 m. 150 k. d.	61 75 ..
Sucre 90 k. n. 10 12 d.	55 .	id. supérieur	54 75 ..
id. 7/8 disp.	60 ..	Suifs	99
id. blanc 3 disp.	62 75	Haïti	180
id. bonne sorte	142 ..	Rio	100
Cacaos 100 k. Para	170	Guayaquil	150
Cafés 100 k. ent. Java	220	Trinité	170
id. Haïti	100	Caraque	200 à 180
id. Ceylan	191		
id. belle sorte	143 ..		

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 8 mai. — 6 heures du soir

Huile de colza	89		id. mai	60 50	61 .
id. courant	79 75 ..		Saffrads	143	à 143 .
id. juin	80 50 ..		Farines 8 m. c.	60 75	..
id. juillet-aout	81		id. mai	61	..
id. 4 dern.	81 25 ..		id. mai-juin	61 50	..
id. 4 prem.	83 75 ..		id. juil-août	63	..
Huile de lin d.	66 25 ..		Farine sup.	55	..
id. courant	66		id. mai	58 25	..
id. juin	66		id. mai-juin	58 25	..
id. juillet-aout	66 50 ..		id. juil-août	59 25	..
id. 4 dern.	67		Orbrlay	62	..
id. 4 prem.	.. .. ..		Glés courant	27 50	..
Spirit. cour.	47 50 46		id. mai	27 75	..
id. courant	48 47 75 ..		id. mai-juin	28	..
id. juin	48 48 25 ..		id. juil-août	28	..
id. juillet-aout	48 50		Seigle courant	17 25 50	..
id. 4 der.	51		id. mai	17 75 18	..
Sucre 88 d. 10 13	52 50		id. mai-juin	18	..
id. 7/9 disp.	56 50		id. juil-août	18 25 ..	..
id. blanc 3 e.	63				
id. 4 octobre	61 50 62 ..				

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE DU 9 MAI 1876.

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes
Bœufs....	273	.	1.80	1 62	1 59	1 50 1.82
Vaches...	142	905	1 64	1 58	1 54	1 22 1 66
Taureaux.	42	470	1 48	1 38	1 14	1 12 1 41
Veaux ...	1.029	79	2 10	1 90	1 70	1 60 2 30

SUPERIEURS DE PARIS

Valeurs.	Cts pr.		Cts du 9 mai	
Courcelles-L.	1005	«	»««	»» »»» «»
Crespin-lez Al	255	«	«»«	«« »«« ««
Marly . . .	500	«	»»»	»« »»» »»
Annœulin-D.	420	»«	»»»	»« «» »»
St-Aldegonde	»»»»	»»	»»»	»» »»» »»

COURS DES SUCRES DU 2/4 du 9 MAI

SUCRES	Cours offi.	offert	Demandé
Sucre 1ère 88 degrés			
— — n° 7 à 9.	55 50		
— en pain, 6 k., 1.	156 50		
Sucre n° 3	140 ..		
— 12/96			
3/6 betterave, disp.			
— — courant logé			
— fin, tre q. dis. mai	48 ..		
— — courant logé			
— Mélasse disponible			
— — — à livrer			
— — 4 janvier		48	48 50
— — 4 d'été		48 50	48 ..
— — 4 dern.	50 ..		
— — 1 proch.			

COURS DES HUILES DE LILLE, DU 9 MAI

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	70	36 .. 38 50	20 50 à 21 50
— 4e p. p. q.	.. ..	.. .. ..	.. .. ..
Œillette, gost	.. ..	36 .. 40 ..	20 .. ..
— ordinaire	.. ..	.. .. ..	.. .. ..
Cameline	60 50	16 .. 25 ..	22 .. ..
Chanvre	.. ..	.. .. ..	.. .. ..
Lin du pays	62 50	22 .. 25 ..	22 50 .. ..
Lin étranger	56 50	24 .. 25 ..	22 .. 22 50

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

escompte.		A trois mois		
3 p. 0/0	Amsterdam	207 1/4 à 207 1/2	4 0/0	
4 0/0	Allemagne	192 1/4 — 192 1/2	—	4 0/0
6 1/2	Madrid	480 .. — 481 ..	—	5 0/0
6	Barcelone	542 1/2 — 540 1/2	—	5 0/0
6	Lisbonne	541 1/2 — 545 1/2	—	5 0/0
5	Vienne	206 1/2 — 207 1/2	—	4 0/0
	Trieste	.. .. —	—	4 0/0
6 1/2	Saint Pétersbourg	252 1/2 — 253 1/2	—	5 0/0
		A courte échéance		
3 0/0	Amsterdam	206 7/8 — 207 1/8	4 0/0	
4 0/0	Allemagne	192 .. — 192 1/4	—	4 0/0
6 0/0	Madrid	500 .. — 502 ..	—	4 0/0
6 0/0	Barcelone	502 .. — 505 ..	—	4 0/0
6 0/0	Lisbonne	541 1/2 — 543 1/2	—	4 0/0
5	Vienne	206 1/2 — 207 1/2	—	4 0/0
	Trieste	.. .. — 0/0	—	4 0/0
6 1/2	Saint-Pétersbourg	252 .. — 253 ..	—	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

		A trois mois		
2 p. 0/0	Londres	25 18 1/2 à 25 23 1/2	m.	2 0/0
2 1/2	Belgique	1/4 — 1/16	p.	2 1/2
5 0/0	Italie	7 5/8 — 7 3/4	p.	5 0/0
4	Suisse	1/16 p. — 3/16 p.	—	4 0/0
		A courte échéance		
2 p. 0/0	Londres	25 16 1/2 — 25 21 1/2	m.	2 0/0
2 1/2	Belgique	1/16 p. — 1/16 p.	—	2 1/2
4 0/0	Italie	5 1/2 p. — 7 7/8 p.	—	5 0/0
5	Suisse	pair p. — 1/8 p.	—	4 0/0

Billets de banque étrangers

Anglais	25 12 p. à 25 15
Belges	1/4 perte à pair.
Italiens	5 1/2 à 5 3/4 perte
Russes	2 24 p. à 2 25 1/2
All mands le marck.	1 22 1/2 à 1 24
Autrichiens le florin	2 05 à 2 07 p.

Matières et Monnaies.

Or en barre 1000/1000 le kil.	3.434 44	pair	
Argent en barre 1000/1000	218 50	100 p.	1/2 0/0 perte
Pièces de 20 francs.		Pair.	
Souverains anglais	25 06 p. à 25 11 p.		
Quadruples espagnols	.. .. à	.. .. à	.. ..
— indépendante		.. .. à	.. ..
piastres mexicaines		4 75 p. à 4 85	

VIANDE et QUINA

Le Vin Arond au Quinia et aux principes de la **Viande**, fortifie et enrichit le sang, rend l'appétit et les forces, assure les digestions, combat les épuisements, les fièvres et les diarrhées; dans l'appauvrissement du sang, l'anémie et les convalescences, je déclare que l'on ne peut pas employer un tonique plus efficace.

Docteur BERTULUS, *prof. de physiologie.*

A l'Exp. Paris, 1875, ce vin a reçu du jury médical la plus *hautes récompenses* décernée aux vins médicaux. 10644

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine :

Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.

Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.

Précieuse. Appareil biliaire, calculs biliaires, jaunisse, gastralgie.

Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.

Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.

Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales, et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (*Ardèche*), sous risque de retards, distribution et ses conséquences. 10602

Refusez toute Contrefaçon

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**